

Le 24 octobre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-332

Assainissement

Accord-cadre exécuté au fur et à mesure de
marchés subséquents

Travaux de réfection en enrobés de la voirie

Groupement de commandes entre Roannais
Agglomération et Roannaise de l'Eau
(coordonnateur)

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	26 OCT. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique portant sur les groupements de commande ;

Vu les dispositions de l'article 1414-3.II du code général des collectivités territoriales portant sur la composition de la commission d'appel d'offres dans le cadre d'un groupement de commande ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence « assainissement » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour approuver toute convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant à une convention de groupement de commandes ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannaise de l'eau et Roannais Agglomération ont des besoins identiques pour la réalisation de travaux de réfection en enrobés de la voirie ;

Considérant qu'afin de faire réaliser ces prestations Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération souhaitent créer un groupement de commandes et désigner Roannaise de l'Eau coordonnateur ;

DECIDE

- De constituer un groupement de commandes avec Roannaise de l'Eau pour organiser la passation d'un accord-cadre de travaux de réfection en enrobés de la voirie ;
- D'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, définissant les modalités de fonctionnement du groupement avec Roannaise de l'Eau, notamment l'étendue des besoins, et désignant Roannaise de l'Eau coordonnateur ;
- De préciser que la Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur.

Par délégation du conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics


